



COMPTE-RENDU DE RÉUNION
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AOÛT 2021

Le vingt-cinq août deux mil vingt et un, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, sur convocation adressée le dix-huit août deux mil vingt et un, s'est réuni à la salle des fêtes, en séance publique, sous la présidence de M. Jacky LEVEQUE, Maire.

Étaient présents : Mrs Jean-François PAILLARD, Florent GIGNON, Fabrice BUREAU, Warwick WILKINS, Jannick CRAMPON
Mmes Charlyne BRETON, Marie-Christine LANGRENE, Corinne LEGROS, Evanie PETIT

Absents excusés : M. David BOITEZ donne pouvoir à M. Jacky LÉVÊQUE

Secrétaire de séance : Mme Charlyne BRETON

Le procès-verbal de la séance du 23 juin 2021 est adopté.

Communications diverses :

- L'installation du logiciel Cosoluce de la mairie est fait.
- Pour la Défense incendie, une prolongation de la subvention départementale a été demandée : elle doit passer en commission. Car certains politiciens demandent à revoir le dossier ; il se peut que la réglementation change. Nous attendons l'accord des propriétaires.
- Mme PESQUET demande que les congés payés 2021 lui soient réglés, ce qui correspond à 2 jours de congés payés. Après renseignement, il n'est pas possible de lui verser les congés payés 2020.
- M. LEVEQUE a ramassé un dépôt de déchets sauvages sur un terrain agricole.
- M. LEVEQUE a ramassé les jardinières qui avaient été mises derrière l'église.
- M. LEVEQUE a fait le tour des chemins avec l'entreprise Dujardin pour définir les réparations à effectuer. Cette entreprise a remis de l'enrobé à froid où c'était nécessaire.
- Le chemin du Bas Bray étant trop détérioré, c'est l'entreprise Henriët qui interviendra pour la remise en état.
- Au presbytère, le plancher de la salle de bains a été réparé par M. BOUREL suite à une fuite. Une douche et un meuble de salle de bains ont été installés.
- A l'école, l'entreprise Sébastien Lejeune a repeint les plaques en béton avec une peinture antidérapante. La facture sera envoyée au SIVOS.
- Une dizaine de jouets non réclamés par les familles aux arbres de Noël sont stockés dans les archives de la mairie. Mme BRETON propose de les donner à une association qui en aurait besoin.

Délibération n°2021/026 : Fonds de Solidarité Logement.

Le Département propose à la commune de participer financièrement au Fonds de Solidarité Logement pour les années 2021, 2022 et 2023 à hauteur de 0,76€ par habitant. La commune ne participait pas les années antérieures.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas participer financièrement au Fonds de Solidarité Logement.

Questions et informations diverses :

- Plusieurs sociétés d'éoliennes ont pris contact avec la mairie et les différents projets associés. Une discussion s'ouvre autour de ce sujet et chacun exprime son avis dans un tour de table.
- M. CRAMPON demande la date d'ouverture de la mise en service de la fibre. D'ici la fin de l'année 2021, les habitants pourront normalement pouvoir s'abonner à la fibre.

Levée de séance : 20h43